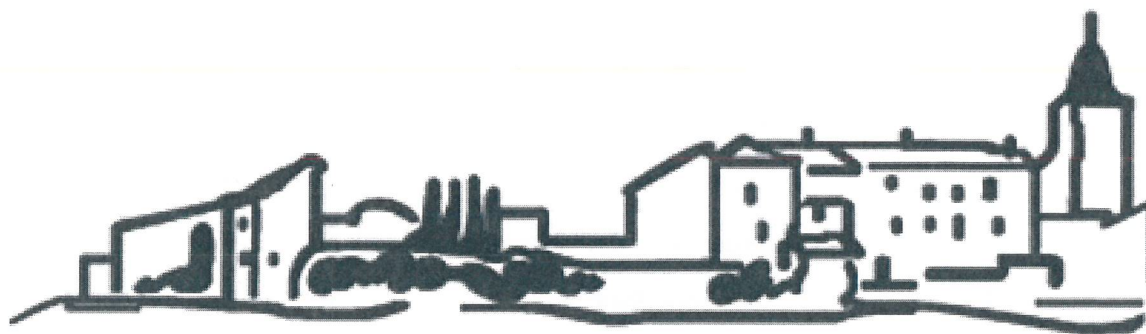




COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19.05.2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 mai,

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Flagnac, commune déléguée de Saint-Paul - Flagnac (Lot) sous la présidence de M. RESSEGUIE Michel, Maire.

Présents : COLOMBIER Jérémy, DE SOUSA Stéphanie, DELFAU Jérôme, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, HESPEL Anne, LERAY Céline, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie-Claude, ROBERTIES Sébastien, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge.

Représenté(s) : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, MIQUEL Julien.

Absents excusés :

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 21h00.

A été désignée secrétaire : GIRMA Alain

1 / APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13.04.2022

Le compte rendu est validé sans remarque particulière.

2/ DELIBERATION 2022_21 - Subventions aux associations

Monsieur le Maire indique qu'après avis de la Commission Finances du 16 mai 2022, les propositions d'attribution de subventions sont les suivantes :

	Nom de l'association	Total subventions 2022
1	Amicale Sapeurs-Pompiers	300,00 €
2	Association Le Cap	500,00 €
3	Association Donneurs de Sang	100,00 €
4	Association Parents d'élèves	1 500,00 €
5	Club 3 ^{ème} Age Flagnac	150,00 €
6	Club du sourire Saint-Paulois	150,00 €

7	Club Olympique Castelnau	200,00 €
8	Comité des Fêtes Capmié	300,00 €
9	Comité des Fêtes Flagnac	650,00 €
10	Comité des Fêtes Saint-Paul	650,00 €
11	Comité des Fêtes Saint-Etienne	300,00 €
12	Foyer Rural	600,00 €
13	FNACA (Castelnau)	100,00 €
14	Mutuelle Entraide	260,00 €
15	Voyage scolaire collégiens	200,00 €
16	Pétanque Flagnacoise	350,00 €
17	Quercy Image Club Photo	150,00 €
18	Soc. Pêche Pisciculture	100,00 €
19	Société de Chasse Flagnac	150,00 €
20	Société de Chasse Saint-Paul	150,00 €
21	Trotte Cailloux	200,00 €
22	Union Sportive Saint-Paul	840,00 €
23	Coopérative Scolaire Flagnac	400,00 €
24	Coopérative Scolaire Saint-Paul	400,00 €
25	Rallye auto-moto surprise	250,00 €
26	Chemin en Quercy	100,00 €
27	Jeux et Compagnie (Ludothèque)	100,00 €
28	Le Troisième Lieu – Café Rural Associatif	150,00 €
29	UFOLEP	300,00 €
30	Les Restos du cœur	200,00 €
31	Le Secours Populaire Français	200,00 €
32	Pétanque Saint Pauloise	150,00 €
33	Chambre des Métiers	240,00 €
34	Jeunes Agriculteurs Lot	0,00 €
35	Œuvre Nationale du Bleuets de France	100,00 €
36	Association Corps et Harmonie	100,00 €
	TOTAL	10 590,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'adopter** l'attribution de ces subventions.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Arrivée d'Éric CARLES

Stéphanie DE SOUSA propose de mettre l'information de prêt de livre dans la prochaine Gazette.

3/ DELIBERATION 2022_22 - Convention de Partenariat Bibliothèque

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le contenu de la convention de partenariat entre le Département du Lot, ayant pour objet de préciser les engagements réciproques du Département du Lot à travers l'action de la Bibliothèque départementale du Lot (BDL) et la commune Saint-Paul – Flagnac pour le fonctionnement de sa bibliothèque publique et pour développer et offrir un service de lecture publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'émettre** un avis favorable,
➤ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Département du Lot.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

4/ DELIBERATION 2022_23 - Prêt pour Opération "Réhabilitation Ancienne École de Saint Etienne"

Monsieur le Maire propose de faire un emprunt pour la réalisation des travaux de Réhabilitation de l'ancienne école de Saint Etienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **Article 1^{er}** : La commune de Saint-Paul - Flagnac contracte auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique un emprunt ;
- **Article 2** : Caractéristiques de l'emprunt
Objet : Réhabilitation Ancienne École de Saint Etienne
Montant : 120 000 €
Durée de l'amortissement : 12 ans
Taux : 1,25 % fixe
Périodicité : Annuelle
Échéance constante
Commission d'engagement : 120 € soit 0,10 % du montant emprunté

Déblocage : Tirage des fonds dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat.

- **Article 3** : La commune de Saint-Paul - Flagnac s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.
- **Article 4** : La commune de Saint-Paul - Flagnac s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.
- **Article 5** : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

5/ DELIBERATION 2022_24 - Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 441,21 € comme le présente le tableau ci-dessous :

Exercice	Titre N°	Montant	Motif
2014	T-700900000156	7,07 €	RAR inférieur au seuil poursuite
2016	T-438	47,61 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	T-495	41,40 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	T-567	46,03 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	T-664	55,20 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	T-721	34,50 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	T-777	30,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	T-850	34,50 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2018	T-99	48,30 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2018	T-428	58,65 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2018	T-568	37,95 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
TOTAL		441,21 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'adopter** la proposition du Maire.

Votants : 15

Pour : 13

Contre : 2

Abstention : 0

6/ QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Visite de M Rémi BRANCO Candidat aux élections législatives :

Michel RESSEGUIE nous informe que M Rémi BRANCO interviendra le mardi 24 mai à 16h à Flagnac et à 17h30 à Castelnau-Montratier.

- ✓ Stores Ecole de Flagnac :

Il a été commandé 2 toiles d'ombrage à l'entreprise Espace Ombrage et 2 poteaux en respectant la sécurité des enfants (vu avec l'architecte et l'entreprise SOCOTEC). La pose des poteaux est prévue pour le vendredi 27 mai.

✓ Grille du puits situé la place de l'Eglise de Saint Paul de Loubressac :
Alain GIRMA nous informe que la grille du puits est en cours de réalisation.

✓ Proposition de réunion "Ambroisie" :
Michelle FAISANT nous informe que le CPIE Quercy Garonne nous propose une réunion d'information Ambroisie dans le LOT pour les Référents Communaux ambroisies et Elus le Mardi 28 juin à Montcuq-en-Quercy de 14h à 16h (Salle associative sous la médiathèque, Place Jean Combarieu). *Jérôme DELFAU est intéressé par le sujet.*

✓ Fêtes des écoles :
Michelle FAISANT nous indique que la fête des écoles se déroulera le vendredi 17 juin à l'école de Saint Paul de Loubressac et qu'il a été demandé d'acheter 30 m² de lino pour mettre sous le préau afin que les enfants y dansent. 2 devis ont été demandés à Weldom pour 147,00 € TTC et Tout faire Matériaux pour 417,00 € TTC. *Devis de Weldom accepté sous condition de métrage et de qualité.*

✓ Présentation du Devis de SAS HONORÉ pour les cloches de l'Église de Saint Paul de Loubressac :
Une armoire de protection électrique doit être installée à l'Église de Saint Paul de Loubressac, l'entreprise SAS HONORÉ étant le prestataire du contrat d'entretien et de maintenance des cloches, ils ont établi un devis pour un montant de 2 350,00 € TTC. *Il a été décidé de vérifier le contrat et de demander un nouveau devis à l'entreprise BROUILLET (Prestataire de l'église de Flagnac).*

✓ Courrier Département du Lot :
Michelle FAISANT nous indique que le conseil départemental a adopté une motion relative à la hausse inquiétante du phénomène de l'instruction à domicile (367 élèves dans le Lot en instruction famille).

✓ Départ de Mme Laure VERGNES :
Michelle FAISANT nous informe que Laure VERGNES après 24 ans de service a demandé sa mutation à l'école de Molières en raison d'un départ à la retraite pour la rentrée prochaine.

✓ Projet de rénovation de l'Agence Postale :
Par rapport à une réunion de La Poste ou Michelle FAISANT a participé, elle nous fait part de la possibilité d'une participation à hauteur de 50 % pour la rénovation des locaux de l'Agence Postale afin de la dynamiser. Elle émet l'idée d'y mettre des étagères afin d'y installer la bibliothèque publique de la commune.

✓ Proposition de faire un mai :
Courant septembre à Saint Paul de Loubressac, il est proposé de faire un mai, en fonction des disponibilités du Foyer Rural afin que l'équipe actuelle se présente puisqu'il n'a pas pu être organisé à cause de la crise sanitaire. Une invitation sera mise dans les boîtes aux lettres des habitants.

✓ Elections Législatives du 12 et 19 juin :
Michel RESSEGUIE prend la décision de mettre un élu du secteur de Flagnac avec un élu du secteur de Saint Paul de Loubressac pour la tenue des bureaux de vote. Michelle FAISANT réalise un planning en fonction de cette information, pour la permanence des élus.

Séance levée à 22h45

Le Maire,

Michel RESSEGUIE

